

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 JUIN 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12,135 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12,136 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12,137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

28.1 Vélo Tour Kingsey – Demande d'aide financière pour travaux de réhabilitation de la piste cyclable

28.2 Drainage rues Caron, Comeau, Picard et Rouleau – Étude d'infrastructures – Offre de service de Services exp inc.

28.3 Demande de construction de trottoir – 341, boul. Marie-Victorin

12-118 RÉSOLUTION NO 12-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12,138 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2012.

**12-119 RÉSOLUTION NO 12-119
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 MAI 2012**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2012 tel que présenté.

12,139 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Étant donné la présence de résidents de la rue Boulet, la mairesse suggère de traiter le point 20 de l'ordre du jour immédiatement. Les membres du conseil sont d'accord.

12,140 ZONE INONDABLE

La mairesse explique aux personnes présentes l'état d'avancement du dossier. Elle mentionne qu'une étude hydrologique est nécessaire afin de délimiter la zone inondable.

Les membres du conseil conviennent d'inviter les citoyens touchés par la zone inondable à une réunion d'information le 18 juin prochain.

Étant donné la présence des représentants de Vélo Tour Kingsey, la mairesse suggère de traiter le point 28.1 dès maintenant. Les membres du conseil sont d'accord.

12,141 VÉLO TOUR KINGSEY – Demande d'aide financière pour travaux de réhabilitation de la piste cyclable

(Christian Drouin arrive à 19 h 56.)

Messieurs Simon Lachance et Guy Fortier présentent la programmation des travaux de réhabilitation de la piste cyclable prévus en 2012. Ils mentionnent qu'il y a des imprévus dans le projet qui occasionnent des déboursés importants. C'est ce qui amène l'association à demander à la ville une contribution additionnelle de 19 000 \$.

La mairesse les informe que le conseil va délibérer sur ce point à la fin de la session et qu'une réponse leur sera communiquée dès demain.

Compte tenu de la présence de la responsable de la bibliothèque, la mairesse suggère de traiter le point 18 de l'ordre du jour dès maintenant. Les membres du conseil sont d'accord.

12.142 BIBLIOTHÈQUE – Achat d'étagères

Madame Suzanne Boulet présente son dossier de demandes d'aide financière qu'elle entend déposer auprès d'organismes tel que la Caisse Desjardins, le bureau du député et autres.

Elle demande aux membres du conseil s'il y a une possibilité d'offrir aux donateurs de la visibilité à l'intérieur de la bibliothèque en donnant, par exemple, leur nom aux différentes sections.

Madame Boulet demande également des informations concernant le suivi des travaux.

Les membres du conseil conviennent de demander à l'ingénieur et à l'architecte d'organiser une réunion de chantier la semaine prochaine.

12-120 RÉSOLUTION NO 12-120 ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède à l'agrandissement de la bibliothèque;
- 2 Des étagères additionnelles seront nécessaires pour la nouvelle partie;
- 4 La firme Classement Luc Beaudoin a présenté deux options à la ville;
- 5 Il y a lieu de retenir l'option 1;
- 6 Les crédits pour cet achat sont disponibles à même le budget de 425 000 \$ pour l'agrandissement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Classement Luc Beaudoin de Trois-Rivières un ensemble d'étagères tel que décrit à l'option 1 de la soumission datée du 26 avril 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (10 985,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Classement Luc Beaudoin et à madame Suzanne Boulet, responsable de la bibliothèque.

12,143 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à l'assemblée annuelle du CRSBP à Trois-Rivières. Elle mentionne que la bibliothèque de Kingsey Falls est la 3^e bibliothèque du réseau qui organise le plus d'activités. Elle dépose le rapport annuel au conseil.

Madame Christiane Lampron informe également les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Maison des jeunes.

12,144 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport de l'administration et celui du service d'urbanisme ont été expédiés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,145 COMPTES DU MOIS

12-121 RÉSOLUTION NO 12-121 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (250 403,91 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,146 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12,147 TRÉSORERIE

12,147.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Reddition de compte 2011

12-122 RÉSOLUTION NO 12-122 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- 3 La présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- 4 Un Vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complété joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12,147.2 FACTURE POUR MODIFICATION DE L'INTÉRIEUR D'UN CAMION INCENDIE POUR ÉTAGÈRES À ÉCHELLES

12-123 RÉOLUTION NO 12-123 MODIFICATION DE L'INTÉRIEUR D'UN CAMION INCENDIE POUR ÉTAGÈRES À ÉCHELLES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les échelles pour les interventions incendie ne pouvaient pas être rangées adéquatement dans les supports actuels du camion échelle;
- 2 Il était indispensable de faire modifier ces supports;
- 3 La firme Entreprise S. Therrien a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer la facture de la firme Entreprise S. Therrien pour la modification de l'intérieur du camion échelle pour les étagères à échelles.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-DEUX CENTS (1 700,62 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- SOURCES DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,148 RESSOURCES HUMAINES

12,148.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER POUR LE SERVICE D'INFRASTRUCTURES

12-124 RÉSOLUTION NO 12-124 EMPLOYÉ SAISONNIER AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES EMBAUCHE DE MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville retient à chaque année les services d'employés journaliers saisonniers pour le Service d'infrastructures;
- 2 Un des employés saisonniers a retiré sa disponibilité;
- 3 La ville a procédé à une offre d'emploi pour ce poste et que le comité de sélection a retenu les services de M. Mario Labbé;
- 4 Monsieur Labbé est déjà en poste à cause de besoins du Service d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Mario Labbé de St-Norbert d'Arthabaska au poste de journalier saisonnier pour le Service d'infrastructures. La période de travail de monsieur Labbé pour la saison 2012 a débuté le 23 mai 2012 et se terminera le 3 novembre 2012.
- 2- CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 11-30. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-20.
- 3- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Mario Labbé.

12,148.2 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LE SERVICE D'INFRASTRUCTURES

**12-125 RÉSOLUTION NO 12-125
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT
POUR LA SAISON ESTIVALE 2012**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville retient à chaque année les services d'étudiants pour le Service d'infrastructures;
- 2 M. David Lizotte Gauthier a été à l'emploi de la ville d'octobre 2010 à mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES.** La ville est autorisée à engager l'étudiant David Lizotte Gauthier pour travailler au Service d'infrastructures, pour les travaux d'entretien des parcs municipaux. La période de travail de M. Lizotte Gauthier se terminera le 3 novembre 2012.
- 2- **HORAIRE DE TRAVAIL.** L'étudiant sera appelé à travailler sur des horaires variables.
- 3- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière prélèvera les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,148.3 STAGIAIRE ANGLOPHONE À L'ANIMATION AU TERRAIN DE JEU

**12-126 RÉSOLUTION NO 12-126
STAGIAIRE ANGLOPHONE
À L'ANIMATION AU TERRAIN DE JEU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le YMCA offre des échanges étudiants anglophones/francophones;
- 2 Un étudiant de Kingsey Falls a été sélectionné pour participer à un échange linguistique avec un étudiant anglophone;
- 3 Le YMCA demande à la ville d'accueillir l'étudiant anglophone au sein de son équipe d'animateurs du terrain de jeu pour la saison estivale;
- 4 La ville a participé à ces échanges par le passé et que l'expérience s'est avérée positive;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **STAGIAIRE ANGLOPHONE.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'accueillir un stagiaire anglophone pour travailler à l'animation au terrain de jeu au cours de la saison estivale 2012. Ce stage est d'une durée de six (6) semaines.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** Le stagiaire recevra le salaire minimum prévu par la loi, soit **NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (9,90 \$)** de l'heure. Le YMCA remboursera l'équivalent du salaire de 9,90 \$ à raison de 35 heures par semaine pour 6 semaines. Les avantages sociaux et autres rémunérations sont assumés par la ville. La paie de vacances est également assumée par la ville.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,149 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**12-127 RÉSOLUTION NO 12-127
RÉPARTITION DES TÂCHES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un membre du conseil municipal n'a plus la disponibilité pour siéger sur certains comités;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPARTITION DES TÂCHES.** Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- | | |
|--|--|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christian Côté |
| • Corporation de développement
économique des Bois-Francs
Substitut | Michel Bertrand
Jean-Louis Roberge |
| • Parc Marie-Victorin | Luc Duval |
| • Embellissement | Micheline Pinard-Lampron |
| • Comité en Vert | Micheline Pinard-Lampron |
| • Gestion des matières résiduelles | Christian Tisluck |
| • Régie intermunicipale d'élimination
des matières résiduelles des Sources
Substitut | Christian Tisluck
Christian Drouin |

- Infrastructures municipales Luc Duval
- Service de prévention des incendies Christian Tisluck
Christian Côté
- Maison des jeunes, Sports et Loisirs
Substitut (Maison des jeunes) Christiane Lampron
Luc Duval
Christian Drouin
- Centre Récréatif Kingsey inc. Christian Côté
- Bibliothèque et CRSBP Christiane Lampron
- Comité consultatif d'urbanisme Luc Duval
Christian Drouin
- Responsable culturel à la MRC Micheline Pinard-Lampron
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés Micheline Pinard-Lampron
- Transport adapté Christian Tisluck
- Transport collectif MUNICAR Christian Tisluck
- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté
Alain Ducharme
- Comité de promotion de Kingsey Falls Christian Côté
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins
Substitut Alain Ducharme
Christian Tisluck
Christiane Lampron

2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT ET DE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC. Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Christian Côté assure ces fonctions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

3- PUBLICATION. La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition de juillet 2012.

4- REMPLACEMENT. La présente résolution remplace la résolution no 11-101.

12,150 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Nomination des membres pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014

**12-128 RÉSOLUTION NO 12-128
NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans et que le présent mandat a pris fin le 31 mai 2012;

- 3 Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014;
- 4 Tous les membres du comité ont manifesté le désir de renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :
 - Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
 - Christian Drouin, conseiller;
 - Luc Duval, conseiller;
 - Pascal Bellerose;
 - Pierre Boulay;
 - Jeanne Labbé;
 - Donald Roux;
 - Pierre Trahan;
 - Jocelyn Tremblay.
- 4- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

12,151 RÉFECTION DE TROTTOIRS ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE BÉTON – Adjudication du contrat

**12-129 RÉSOLUTION NO 12-129
RÉFECTION DE TROTTOIRS ET
CONSTRUCTION DE BORDURES DE BÉTON
CONTRAT À LA FIRME CIMENTIER LAVIOLETTE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à la construction de trottoirs de béton sur trois sections du boulevard Marie-Victorin, entre l'intersection de la rue Tardif et l'intersection de la rue Fortier, et à la construction d'une bordure de béton sur une longueur de 52 mètres entre le 4, rue Caron et le 16, rue Tardif, et sur une longueur de 72 mètres sur la rue Gibson, entre l'intersection du boulevard Marie-Victorin et la rue Lily;
- 2 Il y a un montant de 22 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2012 pour ces travaux;
- 3 La firme Cimentier Laviolette inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Cimentier Laviolette inc. de Trois-Rivières pour la construction de trottoirs en béton sur trois sections du boulevard Marie-Victorin, entre l'intersection de la rue Tardif et l'intersection de la rue Fortier, et à la construction d'une bordure de béton sur une longueur de 52 mètres entre le 4, rue Caron et le 16, rue Tardif, et sur une longueur de 72 mètres sur la rue Gibson, entre l'intersection du boulevard Marie-Victorin et la rue Lily, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 12-04 datée du 9 mai 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-SIX MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (26 725,94 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Cimentier Laviolette inc.

12.152 ABAT-POUSSIÈRES – Adjudication du contrat

12-130 **RÉSOLUTION NO 12-130
POUR ACHAT ET ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRES
CONTRAT À LA FIRME CALCLO INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire étendre de l'abat-poussières sur les routes non pavées de la municipalité;
- 2 Il y a un montant de 13 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2012 pour ces travaux;
- 3 La firme Calclo inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Calclo inc. pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **VINGT-NEUF CENTS ET QUARANTE-TROIS CENTIÈME (0,2943 \$)** le litre, taxes incluses, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Calclo inc.

**12,153 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX –
Adjudication du contrat**

**12-131 RÉSOLUTION NO 12-131
CONTRAT DE FAUCHAGE DES FOSSÉS
À LA FIRME M.L. ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 Il y a un montant de 8 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2012 pour ces travaux;
- 3 La firme M.L. Entreprise a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme M.L. Entreprise de Bécancour pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité conformément au document d'appel d'offres no 12-06 du 14 mai 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (8 381,67 \$)** incluant les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme M.L. Entreprise.

12,154 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – Mandat à Pierre-Yves Guay, urbaniste

**12-132 RÉSOLUTION NO 12-132
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
MANDAT À PIERRE-YVES GUAY, URBANISTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal de modifier le règlement de zonage no 09-02 pour modifier la superficie maximale des remises sur des terrains ayant une superficie supérieure à 3 000 m²;
- 2 Le conseil municipal désire interdire les pistes de courses sur son territoire;
- 3 Le conseil municipal désire ajouter la construction des maisons unifamiliales isolées dans la zone 29H;
- 4 Il y a lieu de mandater M. Pierre-Yves Guay, urbaniste, pour procéder aux modifications du plan de zonage;
- 5 Aucune somme n'est prévu au budget 2012 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, pour procéder aux modifications au règlement de zonage no 09-02 afin de modifier la superficie maximale des remises sur des terrains d'une superficie supérieure à 3 000 mètres carrés, pour interdire les pistes de courses sur le territoire de la municipalité et pour permettre la construction de maison unifamiliale isolée dans la zone 29H.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (1 750,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Pierre-Yves Guay, urbaniste.

12,155 ACCÈS INTERNET AU BUREAU MUNICIPAL – Ajout de fournisseurs

**12-133 RÉSOLUTION NO 12-133
ACCÈS INTERNET AU BUREAU MUNICIPAL
AJOUT DE FOURNISSEURS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls est reliée au réseau de fibre optique de la MRC d'Arthabaska par l'intermédiaire de la Ville de Victoriaville;
- 2 Depuis la mise en place du service, la ville doit composer avec des problèmes récurrents dans la transmission de ses courriels;
- 3 La Ville de Victoriaville ne semble pas être en mesure de résoudre le problème;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour ces changements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCÈS INTERNET.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Cablovision Warwick pour la fourniture d'une adresse IP fixe et d'un lien Internet.

La ville est également autorisée à mandater la firme Technic SM pour l'implantation et la gestion de cette adresse.

12.156 PISTES DE SKI DE FOND – Entretien

12-134

RÉSOLUTION NO 12-134 ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND SAISONS 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 MANDAT À JOHANNE BLACKBURN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire assurer l'entretien des pistes de ski de fond dont l'accès est autorisé à toute la population;
- 2 Madame Johanne Blackburn est intéressée à reprendre le mandat pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 selon les conditions stipulées à la présente résolution;
- 3 Ces travaux sont prévus au budget de l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville est autorisée à conclure une entente avec madame Johanne Blackburn pour l'entretien des pistes de ski de fond pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Le prix du contrat comprend l'utilisation et l'entretien de l'équipement de madame Blackburn, les carburants et les lubrifiants. La ville prête le traceur à madame Blackburn pour toute la durée de la saison.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions suivantes seront incluses au contrat :

1. La carte des sentiers à entretenir devra être fournie par l'entrepreneur pour approbation par le conseil.
 2. Une fois par mois, l'entrepreneur devra produire un registre des heures d'entretien effectuées.
 3. L'entrepreneur devra indiquer le nombre de personnes qu'il a rencontrées lors des périodes d'entretien.
- 3- AVIS DE RÉSILIATION DE CONTRAT.** Advenant le cas où la ville décidait de mettre fin à l'entente avant l'échéance, elle devra en aviser l'entrepreneur au plus tard le 31 mars pour la saison suivante.
- Advenant le cas où l'entrepreneur décidait de mettre fin à l'entente avant l'échéance, il devra en aviser la ville au plus tard le 31 août pour la saison suivante.
- 4- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE TROIS CENT DIX-HUIT DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (3 318,36 \$)** pour les fins de la présente résolution. Ce montant sera indexé de CINQ POUR CENT (5 %) à chaque année.
 - 5- **MODE DE PAIEMENT.** La ville est autorisée à verser QUARANTE POUR CENT (40 %) de la somme, soit MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (1 327,35 \$) le 1^{er} novembre 2012 et le solde en TROIS (3) versements de SIX CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (663,67 \$) chacun les 15 janvier, 15 février et 30 mars 2013.
 - 6- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
 - 7- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
 - 8- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Johanne Blackburn.

12,157 JOURNÉE NORMAND-MAURICE – Participation à la journée du 13 octobre 2012

**12-135 RÉSOLUTION NO 12-135
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND MAURICE
ÉDITION 2012**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau une Journée Normand Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;

- 2 Cet organisme offre à la ville un soutien pour faire la promotion de la récupération;
- 3 Une demande de contribution de 0,25 \$ par habitant est demandée;
- 4 Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **CINQ CENT DIX DOLLARS (510,00 \$)**, soit vingt-cinq cents (0,25 \$) par habitant, à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand Maurice le 13 octobre 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **PARTICIPATION DE LA VILLE.** Pour l'édition 2012 de la Journée Normand-Maurice le 13 octobre, la ville mettra à la disposition de ses citoyens un lieu de dépôt pour la collecte des résidus domestiques dangereux au garage municipal. Aucune collecte ne sera effectuée dans les rues de la ville.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fondation Solidarité Jeunesse.

12,158 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.

12,158.1 VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012

12-136 RÉSOLUTION NO 12-136 VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2012 AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière afin de l'aider à assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 4 Un montant de 17 000 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. une contribution financière de **DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17 000,00 \$)** pour l'exercice 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

12,158.2 SUBVENTION POUR ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

12-137 RÉSOLUTION NO 12-137 SUBVENTION AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 Le Centre récréatif Kingsey inc. veut faire l'acquisition d'un défibrillateur, appareil pouvant sauver des vies dans le cas d'arrêt cardiorespiratoire, et qu'il demande à la ville une contribution à cet effet;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget de l'exercice financier 2012 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. une contribution financière de **MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (1 250,00 \$)** pour l'achat d'un défibrillateur. Ce montant sera versé sur présentation de la facture d'achat.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

**12,159 ENTRETIEN DU COURS D'EAU RIVIÈRE DES ROSIERS –
Facture de la MRC d'Arthabaska**

Les membres du conseil municipal désirent s'entretenir avec les représentants de la MRC d'Arthabaska avant d'autoriser le paiement de la facture.

**12,160 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – Autorisation de
passage**

12-138 **RÉSOLUTION NO 12-138
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE
CADRE DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau, les cyclistes emprunteront les rues de la ville le 5 juillet 2012, entre 9 h 55 et 11 h 25;
- 2 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours le 5 juillet 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Tour CIBC Charles-Bruneau.

**12,161 LOCATION DE SALLE POUR ACTIVITÉS CULTURELLES
OU FORMATIONS**

12-139 **RÉSOLUTION 12-139
LOCATION DE SALLES POUR ACTIVITÉS
À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté le règlement no 12-01 sur la tarification;
- 2 Ce règlement prévoit les coûts de location des salles municipales;
- 3 Une demande a été faite à la ville pour la location d'une salle pour une journée de formation incluant une période de lunch où chacun apporte son propre repas dans le cadre de cours artistiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- COÛT DE LOCATION DE SALLES. La ville est autorisée à louer les salles pour des activités à caractère communautaire pour plus d'une partie de journée incluant une période de repas, lequel repas ne sera pas préparé sur place, aux coûts suivants :

- 13, rue Caron 15 \$ par parties de journée;
- Salon des aînés 15 \$ par parties de journée;
- 7, rue Tardif 15 \$ par parties de journée.

12,162 JOURNÉES DE LA CULTURE – Proclamation

12-140 RÉSOLUTION NO 12-140 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Kingsey Falls et de la qualité de vie de ses citoyens;
- 2 La culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;
- 3 La culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;
- 4 Le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;
- 5 L'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

12,163 DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

12,163.1 TOURNOI DE GOLF CASCADES

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande sans y donner suite.

**12,163.2 PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS –
Demande de commandite pour activité de financement
dans le cadre de la Fête nationale**

**12-141 RÉSOLUTION NO 12-141
PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DANS
LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La Fabrique organise une activité de financement dans le cadre de la Fête nationale;
- 3 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 4 Aucun montant n'est disponible dans les dons prévus au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois une contribution financière de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** pour son activité de financement dans le cadre de la Fête nationale.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois.

12,164 AFFAIRES NOUVELLES

**12,164.1 VÉLO TOUR KINGSEY – Demande d'aide financière
pour travaux de réhabilitation de la piste cyclable**

**12-142 RÉSOLUTION NO 12-142
SUBVENTION À VÉLO TOUR KINGSEY INC.
POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA
PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Vélo Tour Kingsey doit procéder à des travaux de réhabilitation d'une partie de la piste cyclable reliant Kingsey Falls au Parc linéaire des Bois-Francis;

- 2 Vélo Tour Kingsey a présenté au conseil municipal sa programmation des travaux qui doivent être faits cette année;
- 3 Vélo Tour Kingsey a obtenu une subvention de 20 000 \$ dans le cadre du Pacte rural pour les travaux;
- 4 La piste cyclable est grandement utilisée par les citoyens de Kingsey Falls, par les cyclistes de la région et par les touristes;
- 5 Il est opportun que la ville participe financièrement à ce projet;
- 6 Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Vélo Tour Kingsey une contribution financière de **DIX NEUF MILLE DOLLARS (19 000,00 \$)** pour les travaux de réhabilitation de la piste cyclable.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Vélo Tour Kingsey.

12,164.2 DRAINAGE RUES CARON, COMEAU, PICARD ET ROULEAU – Étude d'infrastructures – Offre de service de Services EXP inc.

**12-143 RÉOLUTION NO 12-143
DRAINAGE RUES CARON, COMEAU,
PICARD ET ROULEAU
ÉTUDE D'INFRASTRUCTURES
MANDAT À SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE;

- 1 Aux termes de la résolution no 12-84, la ville a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour procéder à la préparation des plans et devis pour les travaux de drainage à être faits sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) et sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et Joncas) sur une longueur totale de 650 mètres;
- 2 Les Services exp inc. ont présenté une offre de service à la ville pour la réalisation d'une étude d'infrastructure pour le projet de drainage;
- 3- Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder à l'étude d'infrastructures dans le cadre du projet des travaux de drainage à être faits sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) et sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et Joncas) sur une longueur totale de 650 mètres, le tout tel que décrit à l'offre de service no PG-12-055.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE CINQ CENTS VINGT-CINQ DOLLARS (8 525,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

12,164.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION DE TROTTOIR – 341, boul. Marie-Victorin

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande sans y donner suite.

12,165 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 46.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier